



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

F O R U M

N°287 / NOVEMBRE 2021

LES SERVICES DE L'ORDRE

LE RÔLE DU BÂTONNIER
LE RÔLE DU DAUPHIN
LES ASSURANCES
LA TRÉSORERIE
LA FORMATION PERMANENTE
LE SERVICE SOCIAL
LA COMMUNICATION
LE BAJ
LES AUTRES SERVICES



DOSSIER / UNION EUROPEENNE / DEONTOLOGIE / FORMATIONS

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

AVOCATS.BE C'EST NOUS !

*Quand je dis « nous », je veux dire « nous-vous »
et non « nous-ils ».*

AVOCATS.BE c'est l'organisme qui représente les avocats, qui défend leurs intérêts, qui met à leur disposition une série d'outils devenus indispensables à l'exercice de notre profession.

AVOCATS.BE c'est d'abord une assemblée générale, qui réunit les 11 bâtonniers francophones et germanophone de Belgique. Le barreau de Bruxelles en est, de loin, le plus important. Il compte plus de 55% de ses membres et, logiquement, il y dispose donc du pouvoir votal le plus important : 50%. Comme une décision ne peut y être adoptée que si elle réunit une double majorité (plus de 50% des voix et au moins 5 barreaux), c'est dire à quel point le poids du barreau de Bruxelles y est considérable.

C'est ensuite un conseil d'administration, qui est présidé par un avocat qui est issu, tour à tour, du barreau de Bruxelles ou d'un des barreaux wallons. Il compte aussi un vice-président (bruxellois ou wallon selon l'origine du président) et huit administrateurs (dont 3 ou 4 bruxellois, selon que le président l'est ou non).

C'est enfin une myriade de commissions, ouvertes à tous les avocats, qui traitent des sujets les plus divers intéressant la profession,

« Vous », disais-je...

C'est une institution forte, qui compte plus de vingt employés, juristes (ils.elles ont tous été avocat.e.s), techniciens ou secrétaires, au service de l'A.G., du C.A. et des commissions. C'est beaucoup mais c'est aussi très peu, spécialement si on compare ces forces avec celles de l'O.V.B. (plus du double) et, plus encore, celles des notaires ou des réviseurs d'entreprises par exemple.

C'est que les missions qui leur sont confiées sont nombreuses et essentielles,

Défendre la profession, c'est d'abord, assurer son indépendance. Elle ne va pas de soi, dans un contexte international et européen dans lequel le politique et le social mettent sur notre profession une pression de plus en plus intense.

Les gouvernements, les autorités de surveillance, acceptent de moins en moins qu'une profession se dote elle-même de ses règles de déontologie. Ils nous soupçonnent de ne pas comprendre les enjeux de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme international, d'être au service des malfrats et des fraudeurs, d'imaginer sans cesse de nouveaux mécanismes d'évasion fiscale, bref de faire primer l'individuel (faut-il appeler cela les droits subjectifs?) sur le collectif (le droit objectif?). Un peu partout, même en Europe, des organes de contrôle viennent donc chapeauter les autorités professionnelles de nos confrères étrangers. Nous ne pouvons nier cette lame de fond. Défendre notre indépendance, le secret professionnel qui en est le premier corollaire, est donc une mission cruciale. Elle implique un repérage de tous les projets attentatoires à nos intérêts légitimes, leur analyse, leur contradiction et leur discussion. Mais aussi, de façon prospective, la mise en place de mécanismes d'autocontrôle qui démontreront que nous sommes capables nous-mêmes d'assurer le nécessaire équilibre entre la défense des intérêts de nos clients et de ceux de la sécurité publique.



AVOCATS.BE

Les enjeux sont les mêmes face aux attentes des consommateurs de nos services. Nos clients ne sont plus prêts à admettre que nos prestations ne satisfassent pas les meilleurs standards de qualité. La rigueur et la performance sont devenues des attentes basiques. Nous devons donc nous doter des meilleurs outils de communication, de formation initiale et continuée, de documentation, d'organisation. « Maîtres du temps et des ordinateurs », chantait France Gall. Oui, mais pas seulement. Aussi des relations humaines, des modes alternatifs de résolution des conflits, des techniques modernes de partage de l'information, de la gestion de l'innovation, de l'éthique, de l'intégration des forces vives de la génération émergente, etc.

Face à ces défis, la réflexion, la discussion et l'opposition sont souvent indispensables. C'est le rôle d'AVOCATS.BE, en collaboration avec nos barreaux - et d'abord, donc, celui de Bruxelles -, de l'O.V.B., du C.C.B.E. et de bien d'autres organismes internationaux. Mais il faut aussi agir. Imaginer, concevoir, créer, mettre en place, gérer, promouvoir, entretenir, améliorer, les outils qui nous permettront collectivement de relever ces défis.

Car ils ne peuvent être affrontés que collectivement. C'est toute notre profession qui doit être en mesure de répondre présent. 10, 25, 50, 75% d'avocats capables de répondre aux exigences que je viens de décrire, ce n'est pas assez. 25% de brebis galeuses ou d'incompétents, voire simplement d'un peu dépassés (pas en ordre de formation, incapables de maîtriser les nouveaux outils informatiques, les nouvelles techniques, inattentifs aux exigences en matière de protection des données personnelles ou des secrets qui nous sont confiés), c'est trop. Ni nos gouvernants, ni nos clients ne sont prêts à l'admettre.

Un pour tous, tous pour un, qu'ils disaient.

La deuxième partie de la maxime est donc plus vraie que jamais. Si nous n'en sortons pas tous ensemble, ce sera la fin de notre métier, du moins comme nous l'avons toujours conçu et comme nous continuons à le concevoir aujourd'hui : libres et indépendants.

Mais la première ne l'est plus. Un barreau, même le plus grand, ne peut plus assumer seul la charge de cette défense collective. Les enjeux sont trop énormes. Ils ne sont donc pas que financiers (même s'ils le sont également : les investissements auxquels il faut faire face en matière informatique en sont une preuve évidente). Ils sont aussi humains. C'est comme pour la crise sanitaire ou la crise climatique. Il ne suffit pas d'être réactif et proactif dans son coin. Il faut l'être partout et tous.

En ma qualité d'ancien président d'AVOCATS.BE, je peux témoigner que le barreau de Bruxelles a toujours joué - et continue à jouer - son rôle de moteur au sein de l'institution. Merci à Pierre Corvilain, à Robert De Baerdemaeker, à Jean-Pierre Buyle, qui se sont dévoués à la présidence. Merci à Pierre Sculier, qui va prendre le relais. Merci aux dizaines d'administrateurs bruxellois, aux centaines de membres de commissions, qui ont œuvré pour le bien commun. Et bravo à tous ceux qui viendront à leur suite. Car défendre notre profession, ce n'est pas du corporatisme. C'est aussi défendre un mode de vie en société auquel nous tenons, axé sur des valeurs de liberté, d'égalité, de solidarité, de dignité. Un mode de vie qui survivra tant qu'il y aura des avocats.

« United we stand, divided we fall », dit-on en rock'n'roll.

DÉFENDRE NOTRE
PROFESSION, CE N'EST PAS
DU CORPORATISME.
C'EST AUSSI DÉFENDRE UN
MODE DE VIE EN SOCIÉTÉ
AUQUEL NOUS TENONS, AXÉ
SUR DES VALEURS DE LIBERTÉ,
D'ÉGALITÉ, DE SOLIDARITÉ,
DE DIGNITÉ. UN MODE DE VIE
QUI SURVIVRA TANT QU'IL
Y AURA DES AVOCATS